

Règlement du jeu concours
« Partage ta vidéo de la flamme olympique »

Article 1 : Organisation du Jeu

Le Département du Finistère
ci-après dénommé « l'organisateur »
organise un jeu intitulé « Partage ta vidéo de la flamme olympique », dans le cadre des actions organisées à l'occasion du passage du relais de la flamme olympique sur son territoire.
Ci-après dénommé « le Jeu ».

Article 2 : Objet du jeu

Le Jeu, qui est gratuit est une invitation à créer un contenu sous forme de vidéo, destiné à être partagé sur ses différents canaux de communication du Département du Finistère, en ligne et hors ligne, dans le but de communiquer sur les actions organisées à l'occasion du passage du relais de la flamme olympique en Finistère.

Deux types de contenus sont proposés aux participants (ci-après « les participants ») :

- Une vidéo des participants reprenant et/ou s'inspirant de la danse des Jeux, chorégraphie officielle des Jeux Olympiques de Paris 2024 accessible ici : <https://www.youtube.com/playlist?list=PLbeMSFoqr00YC4nUBzBd37yvy1fNWp9Qj>
- Une vidéo des participants exerçant une activité sportive, quelle qu'en soit la nature.

Les participants sont libres de choisir le type de contenu pour leur participation.
L'organisateur se réserve le droit de visionner l'ensemble des contenus transmis par l'ensemble des participants, et de filtrer les contenus retenus afin de s'assurer du respect des conditions édictées dans le présent règlement.

Dans le cadre du jeu, un tirage au sort désignera les 30 contenus retenus pour être partagés sur les canaux de communication du Département du Finistère.

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve des participants du présent règlement dans son intégralité (ci-après « le Règlement »).

Article 3 : Date et durée

Le Jeu se déroule du 15 avril 2024 à 17h au 15 mai 2024 à 17h.
L'organisateur se réserve la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

Article 4 : Conditions de participation & validité de la participation

4-1 Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toutes les personnes majeures résidant dans le département du Finistère, ainsi que les personnes mineures ayant fourni une autorisation parentale dûment complétée

et signée par leurs représentants légaux.

Ne sont pas autorisés à participer au Jeu, toute personne ayant collaboré à l'organisation du Jeu ainsi que les membres de leurs familles directes respectives, les salariés de l'organisateur ou sous-traitants de l'organisateur et de ses organismes associés.

Une participation au Jeu doit être effectuée depuis l'espace numérique dédié à celui-ci sur la plateforme web <https://e-services.finistere.fr/>.

4-2 Validité de la participation

Une participation est validée lorsque les participants ont rempli le formulaire de contact, accepté les conditions générales d'utilisation liées au jeu, fourni un formulaire d'autorisation de droit dûment complété et signé et transmis un fichier média vidéo dont le contenu répond à l'objet du Jeu à l'organisateur et respecte les conditions de validité d'une participation édictées dans le présent règlement.

Les vidéos transmises à l'organisateur dans le cadre d'une participation au Jeu doivent obligatoirement respecter les paramètres de qualité et de nomenclature suivants pour que la participation soit validée :

- Vidéo filmée avec une qualité HD
- Vidéo filmée au format paysage 16:9
- Vidéo d'une durée de minimum de 10 secondes et au maximum de 2 minutes
- Formats mov et mp4 acceptés.
- Fichier vidéo nommé comme suit :
 - o [prénom]-[nom]_vidéo_sport.mp4 si vidéo ayant pour sujet le sport.
 - o [prénom]-[nom]_vidéo_danse.mp4 si vidéo ayant pour sujet la danse.

Les vidéos transmises à l'organisateur dans le cadre d'une participation au Jeu doivent obligatoirement respecter les règles de conduite édictées dans le présent règlement. Les contenus comportant au moins l'un des éléments suivants seront ainsi systématiquement écartés :

- contenus à caractère pornographique, ou présentant des éléments de nudité,
- contenus à caractère religieux ou idéologique,
- contenus à caractère politique,
- contenus visant à discriminer ou exclure des populations spécifiques.

L'organisateur se réserve le droit d'écartier toute participation qui ne respecterait pas le présent règlement.

Article 5 : Désignation des gagnants

Un tirage au sort désignant un maximum de 30 gagnants au Jeu sera organisé le 16 mai 2024 par l'organisateur.

Toute participation contenant une fausse déclaration ou une déclaration erronée et/ou incomplète et/ou ne respectant pas le présent règlement qui serait tiré au sort sera

considérée comme nulle et entraînera la désignation d'un autre participant par un nouveau tirage au sort parmi les participants.

Article 6 : Publication du nom des gagnants

Les noms des gagnants seront annoncés sur les réseaux sociaux de l'organisateur le 21 mai 2024 à 17h.

Article 7 : Données nominatives

Les données nominatives recueillies dans le cadre de la participation au jeu sont enregistrées et utilisées par l'organisateur uniquement pour les nécessités de leur participation.

Elles seront supprimées à l'issue du concours le 10 juin 2024.

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les Participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant.

Les demandes d'exercice du droit d'accès, rectification, opposition et suppression peuvent être formulées :

- soit par écrit, le demandeur adresse un courrier signé accompagné de la copie d'un titre d'identité à l'adresse suivante :

Département du Finistère

A l'attention du Délégué à la protection des données

Maison du Département – 32, boulevard Duplex – 29000 Quimper

Téléphone : 0298762020

- soit par courriel à l'adresse : donneespersonnelles@finistere.fr

Article 8 : Responsabilité

Le Participant reconnaît et accepte que la seule obligation de l'organisateur au titre du Jeu est de soumettre au tirage au sort les vidéos transmises à titre de participation, sous réserve que sa participation soit conforme aux termes et conditions du Règlement, et communiquer sur ses canaux de communication les vidéos tirées au sort, selon les critères et modalités définis dans le présent Règlement.

L'organisateur ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau et l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet tant en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, que pour interroger ou transférer des informations.

Article 9 : Cas de force majeure / réserves

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu'il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.

Article 10 : Litiges

Le Règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du Règlement sera tranchée exclusivement par l'organisateur.

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu et au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse suivante :

Conseil départemental du Finistère
Maison du Département – 32 Boulevard Duplex – CS29029 – 29196 Quimper cedex,

Aucune contestation ne sera prise en compte 30 jours après la clôture du Jeu.

Article 11 : Consultation du règlement

Un exemplaire du présent règlement est disponible et consultable pendant toute la durée du Jeu à l'adresse suivante : <https://www.finistere.fr/actualites/la-flamme-olympique-en-finistere/>